

manti Origenis verbis, lib. 5 Commentariorum in Job, sic concludentis : *Beati qui te fuerint imitati, à beatissime Job; beati qui tua vestigia fuerint secuti; beati qui similitur ut tu in fide et pietate atque omnium sibi*

accidentium tolerantia consummati fuerint : hi resuscitent in perpetuum apud Deum Patrem, cui gloria in secula seculorum. Amen.

Dissertation SUR LE TEMPS OU JOB A VÉCU.

Pour le temps de la vie de ce saint homme, on trouve dans Eusèbe, comme dans saint Augustin, que ce patriarche vivait trois générations après Jacob. On voit dans le même Eusèbe un témoignage d'Aristote qui semble faire allusion à ce qui est dit de Job à la fin de l'édition grecque. « Job, dit cet auteur, était fils d'Esau (c'est-à-dire, descendant d'Esau); il demeurait dans l'Idumée, aux confins de l'Arabie. C'était un homme recommandable par sa justice, et il possédait de grandes richesses. Dieu permit qu'il fût éprouvé par de grandes calamités. Trois de ses amis vinrent pour le consoler. » Saint Irénée, au rapport de saint Jérôme, était aussi du sentiment que Job était Iduméen; il dit la même chose du martyr saint Hippolyte, d'Eusèbe de Césarée, d'Eusèbe d'Emèse, et d'Enstathe. C'est aussi le sentiment de l'auteur de la Synopse de l'Écriture, qu'on trouve parmi les Œuvres de saint Athanase; il a été aussi suivi par saint Jean Chrysostôme, par saint Augustin, enfin par Théodoret et par saint Grégoire-le-Grand, qui donne comme une chose certaine que Job était Iduméen ou descendant d'Esau.

Ce sentiment peut être confirmé par ce qui est rapporté au chapitre xxxvi de la Genèse, versets 10 et 11, où il est dit qu'un des fils d'Esau s'appelait Eliphaz, dont le fils aîné fut nommé Thémán; et nous trouvons qu'un des amis de Job s'appelait Eliphaz Thémánite; il était apparemment de la famille du premier Eliphaz.

Pour appuyer cette opinion, on se sert encore de la conformité qu'il y a entre le nom de *Job* et de *Jobab*, dont il est parlé au chapitre xxxvi de la Genèse, versets 33 et 34, et au chapitre 1 du 1^{er} livre des Paralipomènes, versets 44 et 45. Il paraît que ces deux noms peu différents désignent la même personne. Or, le Jobab de la Genèse et des Paralipomènes était fils de Zara, et ce dernier était fils de Rahuel, fils d'Esau. Liran, pour diminuer la force de cette preuve tirée de la conformité des noms, dit qu'il y a une assez grande différence entre le nom de *Job* et celui de *Jobab*, parce qu'en hébreu le nom de *Job* commence par un *aleph*, et celui de *Jobab* par un *iod*. Mais cette différence est de peu de conséquence, d'autant plus que dans le nom de *Job*, l'*aleph* est une lettre muette qui ne change point la prononciation.

Ajoutons à toutes ces raisons que la terre de Hus était bien certainement dans l'Idumée, comme on le

prouve par le passage de Jérémie que nous avons rapporté ci-devant; et que dans la Syrie où étaient les descendants de Nachor, on ne trouve pas de pays de ce nom, quoique l'un de ses descendants ait été ainsi nommé. D'ailleurs il paraît que Job était comme un roi dans son petit état, ainsi qu'on le peut inférer de ce qu'il dit lui-même au chapitre xxxix, versets 7 et suivants; et il est constant qu'il était très-riche et très-puissant. Or, on ne voit pas qu'aucun des descendants de Nachor ait eu la qualité de roi, et autant de richesses que Job. Ses amis sont appelés rois au chapitre 11 du livre de Tobie; ce qui confirme encore que lui-même pouvait avoir aussi cette dignité. Eliphaz de Thémán était Iduméen; et le prophète Amos place cette ville dans l'Idumée, lorsqu'il dit de la part de Dieu : *Je ferai tomber le feu sur Thémán, et il dévorera les édifices de Bosra; car ce dernier endroit était certainement dans le pays d'Edom.* Tout cela, joint à ce que nous trouvons dans le fragment qui est à la fin du livre de Job dans l'édition grecque, nous paraît très-fort pour prouver que Job était un des descendants d'Esau. Quand nous serions même obligés d'avouer que ce fragment a été ajouté par quelque copiste ou par quelque Juif helléniste, cela ne diminuerait pas beaucoup la force de la preuve, parce que nous pourrions toujours dire qu'il n'a sans doute avancé ces choses que sur une ancienne tradition qui sera toujours respectable. D'ailleurs ce fragment a paru si important aux anciens auteurs que nous avons cités, qu'ils l'ont cru suffisant pour autoriser le sentiment que nous suivons, en disant que Job était du pays d'Idumée et descendait d'Esau.

Ainsi, d'après ce que nous venons d'établir, il ne sera pas difficile de se déterminer sur le temps auquel Job a vécu. Nous supposons que Job est le Jobab, fils de Zara; et que ce Zara était fils de Rahuel, un des fils d'Esau; d'où il suit que Job était arrière-petit-fils d'Esau. Cela étant, l'abbé de Vence en conclut que Job peut être né vers le temps où Jacob alla en Égypte avec toute sa famille, pour y demeurer sous la protection de Joseph. Jacob avait pour lors cent trente ans; cet espace d'années peut suffire aux quatre générations qu'il faut reconnaître depuis Esau jusqu'à Job ou Jobab. Depuis l'entrée de Jacob en Égypte, il faut compter deux cent quinze ans jusqu'à la sortie des

enfants d'Israël de cette terre, lorsque Moïse avait quatre-vingts ans. Si l'on suppose que Job a vécu en tout deux cent dix-sept ans, il s'ensuivra qu'il aura pu vivre encore deux ans après le passage de la mer Rouge. Or, on prétend prouver qu'effectivement Job a vécu deux cent dix-sept ans. Il est certain que depuis son rétablissement après toutes les calamités qu'il avait souffertes, il a vécu cent quarante ans, ainsi qu'il est marqué expressément au chapitre xlii, verset 16. Il est également rapporté que Dieu lui donna le double de tout ce qu'il avait possédé avant sa disgrâce, d'où l'on conclut que le Seigneur lui accorda aussi le double des années qu'il avait vécu auparavant. Il avait donc soixante-dix ans, lorsque Dieu permit qu'il fût éprouvé par tant de douleurs et d'afflictions. Ajoutez soixante-dix ans à cent quarante, cela fera deux cent dix ans, auxquels il faudra ajouter sept années de l'épreuve qu'il souffrit; car Olympiodore, Suidas, et plusieurs anciens croient que Job souffrit pendant tout cet espace de temps; et on conclura de là qu'il a vécu deux cent dix-sept ans; qu'il n'est mort que deux ans après le passage de la mer Rouge; et qu'il a été contemporain de Moïse, au temps duquel il a vécu pendant quatre-vingt-deux ans.

Quelques interprètes croyant remarquer dans le livre de Job, et dans les paroles même de ce saint patriarche, quelques expressions qui marquent le passage de la mer Rouge, et qui font allusion à la loi donnée sur le mont Sinaï, reculent un peu le temps de cette histoire, et plaçant l'épreuve et la disgrâce de Job quelques années après la sortie d'Égypte, ils le font vivre jusqu'au temps où Othoniel, un des juges des Israélites, gouvernait la république des Hébreux. C'est l'opinion de dom Calmet. L'abbé de Vence trouve que dans cette opinion il est difficile de bien accorder la chronologie, si l'on suppose que Job est le même que Jobab dont il est parlé dans le chapitre xxxvi de la Genèse. « Car, dit-il, depuis Esau jusqu'au temps d'Othoniel, on compte 451 ans qu'il sera difficile de remplir par quatre ou cinq personnes de père en fils, et dont l'âge n'est pas successif, mais qui ont vécu assez longtemps ensemble. » L'abbé de Vence suit ici la chronologie d'Ussérius, qui met la naissance d'Esau l'an 1856 avant l'ère chrétienne vulgaire et la paix donnée par Othoniel l'an 1405; l'intervalle est précisément de 451 ans, et c'est ce qui effraie l'abbé de Vence. Mais dom Calmet va encore plus loin. Il suppose que Job tomba dans les maux marqués dans son livre l'an 1484, sept ans après la sortie d'Égypte, et qu'ayant vécu cent quarante ans après son rétablissement, sa mort tomba en 1524, deux ans avant celle d'Othoniel, qu'il place en 1542. Pour le temps des juges, nous préférons le système de Marsham, et nous croyons que la paix fut donnée par Othoniel vers l'an 1584, et que ce juge mourut avant 1544, de sorte que si Job n'est mort qu'en 1544, il aura même survécu à Othoniel. Mais, soit que celui-ci soit mort avant ou après 1544, il faudra toujours compter environ 492 ans depuis la naissance d'Esau jusqu'à la mort de

Job, si l'on met la mort de Job vers l'an 1544. Il faut avouer que cette opinion de dom Calmet paraît reculer trop la mort de Job; mais aussi l'abbé de Vence paraît l'avancer trop. Jobab, arrière-petit-fils d'Esau, était contemporain, non de Moïse, comme le pense dom Calmet, mais d'Amram, père de Moïse, et arrière-petit-fils de Jacob, comme on le voit par cet arbre généalogique :

	Abraham.	
	Isaac.	
Jacob	Esau.	
Lévi	Rahuel.	
Caath	Zara.	
Amram	Jobab.	

Suivant une ancienne tradition conservée par Eusèbe et par saint Jérôme, Amram était âgé de 70 ans lorsqu'il engendra Moïse. Ainsi, en supposant que Job n'eût que 70 ans au temps de son épreuve, il en résultera que l'épreuve de Job sera arrivée vers le temps de la naissance de Moïse, c'est-à-dire environ 80 ans avant la sortie d'Égypte. Or, Job vécut 140 ans depuis son rétablissement; supposons que son épreuve ait duré sept ans, sa mort se trouvera placée environ 147 ans après la naissance de Moïse, 67 ans après la sortie d'Égypte, c'est-à-dire, vers le temps de la mort de Josué.

Le père de Carrières, sans examiner quelle peut être l'époque précise de l'épreuve de Job, se contente de dire : « On croit que ce livre a été composé pendant que les Israélites étaient en Égypte. Il paraît au moins, ajouta-t-il, que Job vivait vers ce temps-là, c'est-à-dire, avant la loi et les prophètes, puisqu'il n'en est pas dit un seul mot dans tout son livre. » Le père Houbigant s'en tient de même à l'opinion commune, qui est que Job était plus ancien que Moïse.

Dom Calmet remarque dans ce livre quelques expressions qui lui donnent lieu de croire que Job et ses amis ont eu connaissance de la loi de Dieu. Saphar dit à Job : *Qu'il serait à souhaiter que Dieu vous parlât, et qu'il ouvrît sa bouche pour vous découvrir les secrets de sa sagesse, et la multiplicité des préceptes de sa loi!* Eliphaz lui dit : *Recevez la loi de sa bouche, et gravez ses paroles dans votre cœur.* Et Job lui répond : *Mon pied a suivi ses traces; j'ai gardé sa voie, et je ne m'en suis point détourné. Je ne me suis point écarté des commandements qui sont sortis de ses lèvres; et j'ai caché dans mon sein les paroles de sa bouche.* Sur quoi dom Calmet s'exprime ainsi : « Un Israélite parlerait-il d'une manière plus expresse? Nous ne prétendons pas pour cela, continue-t-il, que Job ait observé la loi des Hébreux dans tous ses points; mais nous croyons qu'il en a eu connaissance, ayant vécu du temps de Moïse, tandis que tout le peuple d'Israël voyageait dans le désert aux environs de l'Idumée, avait nécessairement quelque commerce avec les Iduméens. De plus, il était impossible que les merveilles que Dieu faisait tous les jours avec tant d'éclat en faveur des Hébreux, fussent ignorées de toutes les nations

voisines; et l'amour de la sagesse qui aimait Job et ses amis leur inspirait sans doute l'envie de connaître cette loi divine que Dieu avait dictée à Moïse sur le mont Sinaï. Ils en prirent ce qui leur convenait par rapport aux mœurs, et laissèrent aux Hébreux ce qui concernait la police et les cérémonies.

Quant au passage de la mer Rouge, dom Calmet croit que Job avait en vue cet événement lorsque parlant au Seigneur, il dit : *In fortitudine illius repenti maria congregata sunt, et prudentia ejus percussit superbum.* Ce passage est d'autant plus remarquable, dit dom Calmet, que le prophète Isaïe et le psalmiste s'expriment sur le même événement en termes tout semblables. Isaïe : *Levez-vous, bras du Seigneur.... N'est-ce pas vous qui avez frappé le superbe?... N'est-ce pas vous qui avez desséchés la mer, etc.?* Et le psalmiste : *Vous êtes le maître de la mer, et vous abîmâtes les flots; que vous dom Calmet traduit ainsi : Par un effet prodigieux de sa force, les mers se sont amassées, élevées, enflées, durcies, et sa prudence a frappé le superbe.* Ce passage est d'autant plus remarquable, dit dom Calmet, que le prophète Isaïe et le psalmiste s'expriment sur le même événement en termes tout semblables. Isaïe : *Levez-vous, bras du Seigneur.... N'est-ce pas vous qui avez frappé le superbe?... N'est-ce pas vous qui avez desséchés la mer, etc.?* Et le psalmiste : *Vous êtes le maître de la mer, et vous abîmâtes les flots; que vous dom Calmet traduit ainsi : Par un effet prodigieux de sa force, les mers se sont amassées, élevées, enflées, durcies, et sa prudence a frappé le superbe.*

Dom Calmet croit aussi qu'Eliphaz dépeint l'endurcissement de Pharaon sans nommer ce prince, lorsqu'il dit : *Le méchant sera effrayé par les maux qui le menacent; il sera environné d'afflictions, comme le roi qui se prépare au combat. Il a étendu sa main contre Dieu; et il s'est endurci et fortifié contre le Tout-Puissant; et il a couru contre lui la tête élevée, et a paru armé avec son cou enflé de graisse.* Voilà ce qui a porté dom Calmet à croire que Job et ses amis ont eu connaissance du passage de la mer Rouge et de la loi donnée par Moïse, et qu'ainsi l'épreuve de Job doit être placée quelque temps après ces deux grands événements. Cela lui paraissait d'autant plus probable, qu'il se persuadait que Job était contemporain de Moïse. Mais nous avons montré qu'en supposant que Job fut arrière-petit-fils d'Esau, il devait être contemporain d'Amram, arrière-petit-fils de Jacob; et qu'ainsi son épreuve doit précéder la sortie d'Égypte d'environ 80 ans. Il ne nous paraît pas que les textes cités par dom Calmet soient assez précis pour prouver que Job et ses amis aient eu connaissance du passage de la mer Rouge, ni même de la loi donnée par Moïse; et nous ne voyons rien qui nous oblige de placer l'épreuve de Job après ces deux événements.

Au reste, dom Calmet n'est pas le seul qui ait ainsi reculé l'histoire de Job; il y a des chronologistes qui la reculent encore bien plus, et qui la mettent sous le règne de David; d'autres sous celui de Salomon. C'est l'opinion de quelques Juifs dans le Talmud, et de quelques autres dont parle le rabbin Moïse Maimonides.

Un auteur moderne, le père Berruyer, recule même la naissance de Job jusqu'au temps de Salmassar, roi d'Assyrie, et d'Osée, roi d'Israël. Cet écrivain a cru reconnaître dans certaines expressions du livre de Job, que ce saint homme, sous des noms figurés, faisait une allusion très-fréquente aux évé-

nements considérables arrivés en Israël, jusqu'au temps le plus voisin de la ruine de Samarie, sous le règne d'Osée, le dernier de ses rois. Mais ce rapport ou cette allusion n'a pas été aperçue jusqu'à présent. Les anciens pères et auteurs ecclésiastiques qui ont lu avec autant et encore plus d'attention que nous le livre de Job, n'y ont point reconnu d'expression qui marquât sous des noms figurés les grands événements qui ont précédé la ruine du royaume d'Israël; et il nous est encore aujourd'hui très-difficile d'y reconnaître ces événements marqués de telle façon qu'on puisse les y découvrir; d'ailleurs quand on pourrait le faire; ceux qui croient que ce livre a été écrit long-temps après l'événement, comme Codure et quelques autres, diront que ces expressions sont de l'auteur de l'ouvrage, et peuvent marquer le temps où il a été composé, mais qu'elles ne désignent pas pour cela le temps auquel Job a vécu. Ce qui paraît singulier dans le système de l'auteur dont nous parlons, c'est qu'il fait descendre Job d'Aram, le dernier des enfants de Sem, dont les descendants possédèrent la Syrie où Aram s'établit, et à laquelle il donna son nom; car cette province est appelée Aram dans le texte hébreu de l'Écriture, et néanmoins il fait régner Job dans l'Idumée, et dit en outre que la terre de Ilus était l'ancienne possession de ses pères.

Il y a des rabbins qui reculent encore davantage le temps de l'histoire de Job, et qui veulent que ce saint homme ait vécu sous le règne d'Assuérus et d'Esther. Ils disent qu'ils fut transporté avec les autres captifs à Babylone, et qu'avant cette transmigration il était occupé à enseigner dans une école qu'il avait à Tibériade. Si l'on demande quelques preuves d'un sentiment si extraordinaire, et des circonstances qu'on y ajoute, il nous est impossible d'en deviner aucune; il n'y a point d'autre motif qui puisse porter à embrasser ce sentiment que l'autorité de certains rabbins; et tout le monde sait que ce n'est pas un fondement bien solide.

Pour nous, nous croyons agir sagement en nous attachant à l'opinion des anciens, et nous nous faisons un devoir de les suivre, et de penser comme eux que Job a vécu au temps de Moïse, ou, pour parler plus exactement, qu'il a été contemporain d'Amram, père de Moïse, étant comme lui le cinquième depuis Abraham. De tous les pères, il n'y a qu'un qui saint Grégoire pape qui ait regardé l'histoire de Job comme arrivée au temps des juges, sans déterminer sous le gouvernement duquel de ces chefs du peuple hébreu est arrivé ce célèbre événement. Mais il y a lieu d'être surpris de ce que ce saint docteur, supposant que Job est le même que Jobab, ait différencié son histoire jusqu'à un temps si reculé; cela ne saurait s'accorder avec la véritable chronologie; on peut bien différer la mort de Job jusqu'au temps de celle de Josué, comme nous l'avons fait remarquer; mais il paraît que son épreuve doit être placée dans les premières années de Moïse, c'est-à-dire au temps de l'oppression des Israélites dans l'Égypte.

Mais voici une opinion nouvelle qui s'élève; on prétend montrer que Job a vécu au temps de la captivité de Babylone; qu'il a été lui-même réduit en captivité par Nabuchodonosor; et l'on regarde tellement ce fait comme certain, que l'on va jusqu'à examiner en quelle contrée Job a été conduit pour y rester en captivité; combien sa captivité a duré, et en quelle année il a dû être délivré.

De cette nouvelle hypothèse, on conclut qu'on est bien fondé à dire que tout le livre de Job se rapporte au grand événement de la captivité de Babylone; que si l'on veut en excepter le commencement et la fin qui contiennent l'histoire de ce saint homme, tout le reste n'est qu'une poésie magnifique où sont exprimées les plaintes de l'église d'Israël captive à Babylone, à qui le poète sacré a donné le nom de Job, 1° à cause de la ressemblance des malheurs de cette église affligée avec les infortunes de ce prince; 2° parce que l'église d'Israël a éprouvé, de la part des Assyriens et des Babyloniens, les mêmes hostilités que Satan avait fait essayer à Job.

A ce langage, on reconnaît aisément les laborieux élèves du savant abbé de Villefroy qui, d'après lui, ont prétendu rapporter ainsi presque tout le livre des Psaumes à la captivité de Babylone. Mais ici ils prennent soin d'avertir « que leur maître leur a déclaré ne prendre aucune part à ce qu'ils ont avancé sur le temps où Job a vécu, et qu'il persévère toujours dans le sentiment commun qui croit que ce saint homme a existé avant Moïse ou de son temps. »

Nous imiterons très-volontiers la prudence de ce savant ecclésiastique, en demeurant attaché à l'opinion commune sur le temps où Job a vécu. Mais comme nous croyons devoir exposer les motifs qui nous déterminent à y persévérer, nous allons le faire en répondant aux objections et aux preuves que l'on nous oppose.

La dissertation, ou si l'on veut l'observation nouvelle que nous entreprenons ici de réfuter, est divisée en deux parties, dont la première a pour objet de faire sentir le peu d'autorité de l'appendix qui termine le livre de Job, et sur lequel semble fondé le sentiment de ceux qui placent Job vers le temps de Moïse. La seconde tend à découvrir par l'histoire de ce saint homme le temps où il a vécu, c'est-à-dire, à montrer par son histoire même, qu'il a vécu au temps de la captivité de Babylone, et qu'il a été lui-même réduit en captivité par Nabuchodonosor.

Nous suivrons le même ordre, en répondant premièrement aux objections que l'on forme contre l'appendix; et secondement, aux preuves que l'on prétend tirer du livre même.

PREMIÈRE PARTIE. — Réponse aux objections que l'on forme contre l'appendix qui place Job vers le temps de Moïse.

I. Origine du sentiment qui place Job vers le temps de Moïse. Traduction de l'appendix qui favorise ce sentiment. Variantes.

Les savants observateurs dont nous examinons ici

les sentiments, prétendent que l'opinion dominante qui fait vivre Job avant Moïse ou de son temps, a pris naissance dans un texte que l'on trouve à la fin de l'ouvrage dans le grec et dans l'arabe. Nous croyons qu'elle est beaucoup plus ancienne; qu'elle remonte jusqu'au temps de Job, et que c'est elle-même qui a donné naissance à cet appendix.

Nous avons déjà parlé de ce texte dans la préface; mais il est nécessaire de le représenter encore ici. Voici donc ce qu'on lit à la fin de ce livre dans le grec et dans l'arabe: et le grec dit que cela est traduit du syriaque.

« Job demeurait dans la terre Ausitide, sur les confins de l'Idumée et de l'Arabie. Il fut d'abord nommé Jobab. Il prit une femme d'Arabie, dont il eut un fils appelé Ennon. Son père fut Zareh, l'un des descendants d'Esau, et sa mère Bosorria; en sorte qu'il était le cinquième (ou selon l'arabe, le sixième) depuis Abraham. Or voici les rois qui régnèrent dans Edom, région de laquelle lui-même fut prince. Le premier fut Balac, fils de Béor, et sa ville s'appelle Dennaba. Après Balac ce fut Jobab, qui est aussi nommé Job. Après lui vint Ason, chef de la région Thémantide; après celui-ci fut Adad, fils de Barad, qui défit les Madianites dans la plaine de Moab; le nom de sa ville était Géthaim. Les amis de Job qui vinrent le voir, furent Eliphaz, l'un des descendants d'Esau, roi des Thémانيين; Baldad, souverain des Sauchéens, et Sophar, roi des Minéens. »

Le manuscrit grec alexandrin ajoute : « Thémant, fils d'Eliphaz, fut chef de l'Idumée. »

Après quoi dans le même manuscrit on lit ces mots : « Ceci est traduit du syriaque; Job habitait dans la terre Ausitide sur les confins de l'Euphrate. Il se nomma d'abord Jobab; et son père fut Zareth, des leviers du soleil. »

On voit assez que ceci n'est qu'une variante du fragment que l'on vient de lire. Cette variante consiste en ce que, 1° au lieu de sur les confins de l'Idumée et de l'Arabie, on lit ici sur les confins de l'Euphrate; 2° au lieu de Zareh, on lit Zareth; 3° au lieu de ces mots *ἐκ τῶν ἑσθῶν τῶν οὐρανῶν, ἐκ ὀριζήτων οὐρανῶν*, on a lu *ἐκ ἑσθῶν τῶν οὐρανῶν, ἐκ ὀριζήτων οὐρανῶν*.

Mais revenons au fragment entier, à cet appendix qui termine le livre de Job dans le grec et dans l'arabe, et dont nos savants observateurs prétendent faire sentir le peu d'autorité.

II. Quelle peut être l'authenticité de cet appendix. Son témoignage, sans être divin, peut être vrai.

Ils commencent par avouer que le sentiment fondé sur ce texte est sans doute le plus ancien; puisque, selon saint Jean Chrysostôme, l'appendix que l'on vient de lire a passé par les mains de Théodotion vers l'an de Jésus-Christ 175.

On pourrait ajouter qu'Origène témoigne aussi que ce fragment se trouvait dans les Septante et dans Théodotion. On pourrait encore observer que dès le premier siècle de l'Église, Philon, écrivain juif, parlait de Job conformément à ce fragment.

« Mais à quoi sert, disent-ils, une pareille antiquité dont le fait sur lequel on s'appuie, est destitué de toute preuve historique? Quelle démonstration tirée d'un écrit qui ne peut être regardé que comme apocryphe, puisque l'hébreu et le texte chaldéen ne l'ont jamais reconnu; puisque le concile de Trente l'a banni de la Vulgate où on l'avait inséré, et que dans toutes les Bibles où il peut se trouver, il est toujours placé à la fin et hors le livre de Job, comme une note très-postérieure à l'ouvrage? On déclare que cette pièce est tirée d'un livre syriaque; mais elle est si peu regardée comme authentique dans l'église de Syrie, qu'il se trouve des bibles syriaques où cet *appendix* ne se rencontre point. »

A cette objection qui regarde l'authenticité de ce fragment, nous répondons que nous ne lui attribuons point une authenticité égale à celle du livre de Job, et que nous ne prétendons point en tirer une démonstration. Ce fragment aura disparu des exemplaires syriaques comme il a disparu de notre Vulgate; non qu'on l'ait cru faux; mais parce qu'on ne l'a pas cru divin. Il faut bien qu'il ait été dans le syriaque avant d'avoir été dans le grec, puisque les exemplaires grecs nous disent qu'il leur est venu du syriaque. La version arabe qui ne dit point l'avoir pris ni du grec ni du syriaque, ou ne l'avoir reçu d'aucune de ces versions, avait négligé d'en marquer l'origine, parce que l'origine s'en trouvait dans l'Arabie même voisine de l'Idumée où habitait Job, ou si l'on veut, dans l'Idumée voisine de l'Arabie. La mémoire de Job qui habitait dans la terre de Hus sur les confins de l'Idumée et de l'Arabie a dû se conserver spécialement dans ces deux provinces; ou devait y connaître l'origine de ce grand homme; et vraisemblablement c'est de là que cette tradition a passé en Syrie, et de la Syrie chez les Grecs qui l'ont transmise aux Latins. Nous ne disons donc point que ce fragment soit divin, ni qu'il fasse partie du livre de Job; mais nous disons que c'est un monument ancien qui peut très-bien être vrai sans être divin; qui a été regardé comme vrai par la plupart des anciens et des modernes; et qui n'est aujourd'hui rejeté comme faux, que par ceux qui ont intérêt de le croire faux. Vous voulez que Job ait vécu au temps de la captivité de Babylone, et en conséquence vous trouvez obligés de rejeter comme faux un monument qui vous dit que ce grand homme dut vivre au temps de Moïse. Pour nous qui n'avons aucun intérêt de le croire faux, nous continuerons de le regarder comme vrai, jusqu'à ce que vous nous ayez démontré qu'il est faux; car puisque vous voulez des démonstrations, nous en exigeons aussi; et nous ne croyons pas que vous soyez en état de nous en produire.

III. Que faut-il penser des deux leçons qui donnent Job pour cinquième ou sixième depuis Abraham?

« Mais quelle confiance peut donner, dites-vous, un écrit qui varie sur le temps où Job a vécu? La version grecque nous présente ce saint homme

comme le cinquième descendant d'Abraham, et la traduction arabe nous le donne comme le sixième descendant de ce grand patriarche. Nous savons que cette différence est peu de chose pour des temps si reculés; mais quel garant cet *appendix* fabriqué en Syrie, nous donne-t-il de ce fait? »

Vous avez bien raison de dire que cette différence est peu de chose, car vous allez voir qu'on a pu dire également l'un et l'autre avec vérité. Souvenez-vous, s'il vous plaît, de ce que dit saint Jude, que le patriarche Hénoch était le septième depuis Adam : *Septimus ab Adam, Henoch* (1), en grec ἑβδομὸς ἀπὸ Ἀδάμ. Cette expression est ici essentielle, parce qu'elle est toute semblable à celle dont il s'agit. Mais voyez comment il était le septième. *Adam, Seth, Enos, Cainan, Malaleel, Jared, Henoch*; il n'est que le sixième, si vous n'y comptez point Adam; mais en y comprenant Adam, Hénoch est le septième. Il en est précisément de même ici à l'égard de Job. Comptez *Abraham, Isaac, Esau, Rahuel, Zara, Jobab*, le même que Job; il n'est que le cinquième, si vous n'y comptez point Abraham; mais en y comprenant Abraham, Job est le sixième : ἕκτος ἀπὸ Ἀβραάμ, *sixtus ab Abraham*. Voilà comme l'un et l'autre est vrai; mais s'il est mieux de dire avec saint Jude que Hénoch était le septième depuis Adam, en y comprenant Adam, il sera donc mieux aussi de dire que Job était le sixième depuis Abraham, en y comprenant Abraham; ainsi la meilleure leçon sera celle de l'arabe. La leçon primitive se trouve donc dans l'arabe; et cela même prouve combien vous vous méprenez, lorsque vous supposez que cet *appendix* a été fabriqué en Syrie; non, il vient de l'Arabie, où se trouve la leçon primitive, altérée ensuite peut-être dans le syriaque, ou tout au moins dans le grec; mais cependant altérée de manière, que les deux leçons sont vraies sous différents rapports. Ainsi cette variante ne détruit point la confiance que peut mériter ce monument; elle contribue même à l'augmenter, en nous donnant lieu d'observer que l'origine de ce monument doit venir des confins de l'Arabie, où ce fait devait être mieux connu, et où la leçon primitive s'est mieux conservée.

IV. Quelle est l'origine de cet appendix? quel est son garant?

« Mais quel garant cet *appendix* nous donne-t-il de ce fait? Aucun, dites-vous; et nous ne voyons d'autre fondement de son opinion que la ressemblance que son auteur a cru voir entre Job et Jobab; car où a-t-il pris que ce saint homme s'appelait Jon avant de porter le nom de Jobab? En serait-il de Job comme de son premier ancêtre, qui s'appelait *Abrahā* avant d'avoir reçu le nom d'*Abrahām*? Non sans doute. Mais il fallait faire de Job un personnage de la plus haute antiquité. On s'est servi de la ressemblance de Job et de Jobab, pour faire de Job un arrière-petit-fils d'Esau. »

(1) Jud. 74.

Permettez, s'avants observateurs, qu'on vous fasse remarquer que le zèle qui vous emporte, vous fait prendre ici le texte à contre-sens. Vous supposez qu'on y lit que ce saint homme s'appelait Jon avant de porter le nom de Jobab. On y lit tout le contraire : Ἰσραὴλ ἦν ἄνθρωπος ἰσραήλ. Et auparavant il s'appelle Jobab. Vous prétendez que ce fragment ne donne aucun garant de ce fait, et vous ne croyez d'autre fondement de son opinion, que la ressemblance que son auteur a cru voir entre Job et Jobab. C'est tout au plus ce que vous auriez pu dire si cet auteur n'eût fait que copier ce qui est dit de ce Jobab dans la Genèse; mais nous voyons qu'il y ajoute ce que la Genèse ne dit point, et ce qu'il n'avait pu savoir que de la tradition; nous en concluons que son garant est la tradition de son pays, et qu'il produit lui-même ce garant, en disant ce qu'il n'avait pu apprendre que d'elle. Job, dit cet auteur, demeurait sur les confins de l'Idumée et de l'Arabie.... Il prit une femme d'Arabie dont il eut un fils appelé Ennon. Voilà ce qu'il n'a trouvé dans aucun des livres de l'Écriture; ce qu'il n'a pu savoir que de la tradition. S'il l'avait inventé, il nous aurait dit le nom de la femme de Job et de ses dix enfants; mais il parle de cette femme sans en marquer le nom, il ne nomme qu'un seul des enfants de Job; c'est que la tradition ne lui en avait pas appris davantage. Son silence est une preuve de sa sincérité. La tradition est son garant comme elle l'est des historiens les plus véridiques; et celui-ci n'est pas moins croyable que les autres. Vous reconnaissez qu'*Abrahām* s'appelait auparavant *Abrām*, que *Sara* fut auparavant nommée *Sarai*; pourquoi donc voudriez-vous que le nom de *Jobab* n'eût pu être changé en celui de *Job*? Le seul intérêt de votre cause vous fait nier un fait qui en lui-même n'a rien d'impossible. Mais s'il est possible que *Job* ait été auparavant appelé *Jobab*, il se peut donc que *Jobab* et *Job* soient le même homme, arrière-petit-fils d'Esau, et le sixième depuis Abraham.

V. Le silence de Moïse et de l'auteur du livre de Job, détruit-il le témoignage de l'appendix?

« On n'a point songé, dites-vous, qu'un fait aussi intéressant, s'il était vrai, n'aurait pas été omis, soit dans le livre de Job même, soit dans la Genèse, par Moïse, qu'on suppose être le traducteur de l'ouvrage de Job ou l'auteur de sa vie, et l'éditeur de sa poésie. Quoi! l'écrivain le plus attentif, en fait de généalogie et des différences des noms, aurait négligé sur cet article un homme très-célèbre, dont il aurait eu l'ouvrage entre les mains! Il n'aurait jamais fait mention de cet ouvrage si magnifique lui qui parle du livre des Justes! Enfin l'auteur de la vie de Job, contenue dans les chapitres 1, 2, et 42 de ce livre canonique, aurait-il omis des objets aussi importants que la généalogie de Job et son changement de nom? »

Voyez encore ici, s'il vous plaît, jusqu'où votre zèle vous emporte; vous mettez en question un fait que

vous avez sous les yeux : L'auteur de la vie de Job aurait-il omis, dites-vous, la généalogie de Job? Oui, sans doute, il aurait pu l'omettre, puisqu'en effet il l'a omise; ainsi vous voyez qu'à force de vouloir pousser votre objection, vous la brisez, vous la détruisez, de vos propres mains; car s'il a pu omettre la généalogie de Job, comme vous êtes forcés d'en convenir, il a donc pu omettre également son changement de nom; et s'il a pu garder le silence sur ces deux points, à plus forte raison, Moïse a pu n'en rien dire, puisqu'il n'écrivait pas la vie de Job. Ou plutôt s'il est vrai que Job soit le même que Jobab, Moïse, en faisant connaître la généalogie de Jobab, a fait assez connaître celle de Job. Vous auriez voulu qu'il eût dit que ce Jobab était le même que Job; mais de ce qu'il ne le dit point, s'ensuit-il que cela ne soit pas? Le silence d'un historien ne détruit point la vérité d'un fait attesté par un autre. D'ailleurs il est assez ordinaire aux écrivains contemporains de ne point dire ce que tout le monde sait. Ainsi l'historien de la vie de Job a pu négliger de marquer l'origine de ce grand homme, parce qu'elle était alors assez connue; et Moïse a pu également négliger de dire que Jobab était le même que Job, parce qu'on le savait assez. Leur silence ne suffit pas pour nous autoriser à nier ce fait.

VI. De simples suppositions ne suffisent pas pour rétablir le témoignage de cet appendix.

« Qu'il nous soit permis, ajoutez-vous, de dire ce que nous pensons de cet *appendix*. Nous le croyons de la fabrique d'un Juif de Syrie, qui vivait avant Théodotion. Le nom de Jon et celui de Jobab lui auront paru à peu près la même chose; et il aura attribué à Jos ce que Moïse dit de Jobab et de sa généalogie. Les anciens pères de l'Église, et avant eux Théodotion, ont adopté l'idée de ce Juif Syrien, comme capable de donner quelques lumières sur la généalogie de Job, dont l'Écriture ne nous instruit point. Dès que cette opinion quoique destituée de toute preuve, a été répandue, elle n'a pas manqué de devenir générale, et le laps de temps l'a rendue la plus ancienne; mais les anciennes idées, destituées de fondements solides, n'ont pas plus autorité sur nos esprits que les systèmes les plus nouveaux fondés sur de légères vraisemblances. »

Ne sentez-vous pas que vous bâtissez vous-mêmes sur de simples hypothèses? Vous supposez que ce fragment est de la fabrique d'un Juif de Syrie; nous vous montrons que beaucoup plus vraisemblablement il vient de l'Arabie où la meilleure leçon s'est mieux conservée. Vous supposez que la seule ressemblance des noms a fait appliquer à Jos ce que Moïse avait dit de Jobab; nous vous prouvons que l'auteur du fragment va plus loin; d'où nous concluons qu'il était instruit d'ailleurs. Théodotion et les anciens pères de l'Église ont adopté ce fragment; voilà ce qui nous l'a conservé; ils y ont respecté la tradition ancienne que vous méprisez et que vous méconnaissiez. Vous supposez que l'opinion exprimée par ce frag-

ment est destituée de toute preuve et de fondements solides; nous vous montrons qu'il est bâti sur la tradition qui est le fondement et la preuve ordinaire de l'histoire; car l'histoire n'est que le dépôt commun des traditions; et ce n'est pas par des hypothèses, par des jeux d'imagination qu'on détruit les traditions.

VII. *Que faut-il penser des deux leçons dont l'une met la terre de Hus sur les confins de l'Idumée, et l'autre sur les confins de l'Éuphrate?*

« Enfin, dites-vous, cet *appendix* peut-il fixer nos idées sur quelque chose de certain, lorsque d'un côté l'exemplaire grec établit la demeure de Job dans le pays de Hus, en Idumée, pendant qu'un autre exemplaire, c'est à-dire, le manuscrit alexandrin du même *appendix*, la place dans l'Ausitide, ou terre de Hus au voisinage de l'Éuphrate? A laquelle de ces deux leçons, très-anciennes toutes deux, devons-nous nous rapporter? Si nous choisissons Hus d'Idumée, Job sera descendant d'Esau; si nous adoptons Hus de Syrie près l'Éuphrate, alors il sera descendant de Nachor. Or, si nous ne savons à laquelle des deux variantes nous fixer, nous nous gardons bien de dire que l'opinion qui regarde Job au Jobab comme demeurant dans l'Idumée et descendant d'Esau, est solidement établie par l'*appendix* dont il est question, puisque les deux exemplaires étant aussi anciens l'un que l'autre, et se contredisant dans un fait aussi essentiel, on ne sait auquel des deux on doit donner la préférence. »

Encore ici votre zèle vous transporte au-delà des bornes du vrai, et grossit à vos yeux la différence de ces deux exemplaires. Vous nous dites que l'un met la demeure de Job dans le pays de Hus, et l'autre dans l'Ausitide; mais l'un et l'autre la placent également dans l'Ausitide; et vous convenez que l'Ausitide est la terre de Hus; ainsi à cet égard il n'y a pas ombre de différence. Ces deux exemplaires ne diffèrent ici qu'en ce que l'un met l'Ausitide sur les confins de l'Idumée et l'Arabie, et l'autre sur les confins de l'Éuphrate. Vous supposez que les deux exemplaires sont aussi anciens l'un que l'autre; mais nous vous avons montré que l'un n'est qu'une altération de l'autre, qui conséquemment est le plus ancien; et ceci même en fournit une nouvelle preuve; car ce second exemplaire s'accorde avec le premier pour nous dire que *Jod est le Jobab, fils de Zarah, ou Zaré, petit-fils d'Esau; et alors il est hors de vraisemblance que la terre de Hus où il habitait fût située sur les confins de l'Éuphrate, tandis qu'il y en avait une du même nom sur les confins de l'Idumée et de l'Arabie.* Ainsi cette variante du manuscrit alexandrin se détruit d'elle-même; et tout l'avantage demeure à l'autre exemplaire qui dès-lors est le plus ancien.

VIII. *Cet appendix est le monument d'une tradition ancienne que rien ne contredit.*

Ainsi commençons par retrancher cette variante du manuscrit alexandrin, qui visiblement n'est qu'une al-

lération; tenons-nous-en au fragment tel qu'il est dans le grec ordinaire, tel qu'il était dans le syriaque, ou plutôt encore tel qu'il est dans l'arabe; et si nous n'avons point d'intérêt à nier ce qu'il nous offre, nous y reconnaitrons avec les anciens le monument respectable d'une tradition ancienne que rien ne contredit.

Si S. Jérôme et Polychrone ont rejeté ce fragment, et ont même nié que Job descendeit d'Esau, c'est uniquement parce que ce fragment n'étant pas dans l'hébreu, ils ne l'ont pas regardé comme divinément inspiré. Nous convenons avec eux que ce fragment n'est pas divin; mais de ce qu'il n'est pas divin, il ne s'ensuit pas qu'il soit faux.

Ce qui porte nos savants observateurs à s'élever contre ce fragment, et à le taxer de faux, c'est qu'ils croient avoir découvert dans le texte du livre même certains indices qui leur persuadent que Job vivait au temps de la captivité de Babylone, et qu'il fut lui-même emmené en captivité sous Nabuchodonosor. Il est bien clair que s'il a vécu au temps de Nabuchodonosor, il n'était pas contemporain de Moïse. Mais aucun des anciens n'a vu dans ce livre, que Job ait vécu au temps de la captivité de Babylone. Examinons donc les preuves sur lesquelles on prétend aujourd'hui établir ce fait.

SECONDE PARTIE. — *Réponse aux preuves que prétendent tirer du livre même ceux qui avancent que Job a vécu au temps de la captivité de Babylone.*

I. *Le temps de Job ne devient difficile à reconnaître que lorsqu'on rejette l'appendix.*

Pour ne point donner trop d'étendue à cette dissertation, nous sommes ici obligés d'analyser les preuves de nos savants observateurs. Ceux qui seront curieux d'en voir tout le développement pourront se satisfaire en lisant leur ouvrage même; car comme nous ne prétendons rien dissimuler de ce qu'il peut y avoir de plus fort dans leurs preuves, nous ne craignons point qu'on lise leur propre dissertation.

Il faut avouer que cette analyse n'est point facile; car ils ont tellement entrelacé ici leurs idées, qu'il est difficile de les démêler. Ils commencent par reconnaître que « le pays des trois amis de Job, qui étaient Iduméens, donne lieu de croire que la terre de Hus, d'où était ce prince, faisait partie de l'Idumée. » Nous en convenons.

« Mais le temps auquel ce saint homme vivait n'est pas, disent-ils, si facile à trouver. » Il faut avouer qu'un homme qui tourne le dos à la lumière se fait ombre à lui-même et a beaucoup de peine à trouver ce qu'il cherche, il est même en grand risque de s'y méprendre, tandis que celui qui tourne ses regards vers la lumière, découvre facilement l'objet qu'il cherche, et ne s'y méprend point. Nos savants observateurs rejettent le fragment que la plupart des anciens ont reçu, et qui était fait tout exprès pour sup-

pléer au silence du livre de Job sur le temps de ce grand homme. Est-il après cela fort étonnant qu'ils aient beaucoup de peine à trouver dans ce livre ce qu'en effet ce livre ne dit pas?

« Nous ne prétendons pas, disent-ils, faire une dissertation en règle, mais exposer simplement les idées qui nous sont venues depuis longtemps au sujet des Sabéens, des Chaldéens et du pays de Hus. »

On s'imaginerait d'après cela que c'est de ces trois points qu'ils vont tirer toutes leurs preuves. Non, ce ne seront encore là que des préliminaires destinés à amener les preuves qui viendront après. Tachons de les suivre.

II. *Quels sont les Sabéens dont il est parlé dans le livre de Job?*

Ils cherchent premièrement où étaient les Sabéens qui enlevèrent les bœufs et les ânesses de Job, et il est curieux de voir comment sur ce point ils se contredisent d'une page à l'autre. « Que les Sabéens ou peuples de l'Arabie-Heureuse aient fait des courses dans l'Idumée, on pourrait n'en point être étonné, dès que l'on fait attention au voisinage de ces deux grandes provinces. » Voilà donc l'Arabie-Heureuse voisine de l'Idumée. Tournez le feuillet, et voici ce que vous lirez : « Il n'est guère possible que les peuples de Saba.... dont il est question dans le livre, aient été à portée de faire des incursions chez les Iduméens, si l'on fait attention à l'étendue de pays et aux déserts qui séparaient ces deux peuples. On connaît l'Arabie-Déserte, qui sépare l'Arabie-Heureuse, où sont les Sabéens issus de Joctan (ils ont sans doute voulu dire Jectan), d'avec l'Idumée. »

Voiez-vous la discorde des idées que vous nous offrez? Il n'y a qu'un moment, vous nous disiez que l'Arabie-Heureuse était voisine de l'Idumée, et à présent vous nous dites qu'elle en est séparée par l'Arabie-Déserte. Mais d'ailleurs comment avez-vous pu dire qu'il n'est guère possible que les Sabéens dont il est parlé dans Job, aient été à portée de faire des incursions chez les Iduméens? Quoi, vous contestez la possibilité d'un fait que vous lisez dans le texte même de Job! Vous avez sans doute voulu dire que ces Sabéens de l'Arabie-Heureuse ne sont pas ceux dont il est parlé dans Job, puisqu'il aurait fallu qu'ils traversassent l'Arabie-Déserte pour entrer dans l'Idumée. En effet, vous allez en chercher d'autres, et vous remarquez avec Bochart qu'il y avait quatre espèces de Sabéens : les uns, issus de Jectan, habitaient l'Arabie-Heureuse; les seconds, descendants de Chus, et les troisièmes, descendants de Regma, fils de Chus, habitaient vers le golfe Persique; les derniers, descendants de Jectan, fils d'Abraham, par Céthura, habitaient dans l'Arabie, au voisinage de la Syrie. Vous ajoutez que Bochart a mieux aimé placer le séjour de Job dans la terre de Hus en Syrie près de l'Éuphrate, afin de le mettre plus à portée de ces Sabéens de Syrie. « Nous verrons dans la suite, dites-vous, si cette opinion du célèbre Bochart convient aux vues de l'au-

« leur inspiré. » Et vous laissez là les Sabéens, sans nous dire quels sont donc, à votre avis, ceux qui pénétrèrent jusqu'à l'Idumée pour y enlever les bœufs et les ânesses de Job. Mais pourquoi nous fatiguer à déterminer quels sont ces Sabéens, lorsque le texte sacré ne le dit point? Quels qu'ils puissent être, et de quel côté qu'ils soient venus, il faut bien qu'ils aient pu faire ce qu'ils ont fait.

III. *Les Chaldéens ont-ils pu dès le temps de Moïse faire l'incursion dont il est parlé au livre de Job?*

Vous nous amenez secondement aux Chaldéens qui enlevèrent les trois mille chameaux de Job, comme on « examine, dites-vous, les forces des Chaldéens du temps de Moïse, contemporain de Job, comme on le prétend, nous les trouvons très-médiocres. Ce peuple ne formait qu'un petit état dans la Mésopotamie-Septentrionale et aux environs du côté de l'occident; il ne paraît pas avoir été en état de faire des courses si loin à travers le pays des Chananéens pour attaquer le pays d'Edom que son courage et ses montagnes rendaient d'un accès très-difficile. Il fallut donc lui envoyer des armées entières pour pénétrer dans le pays, le ravager et enlever un butin aussi considérable que celui de trois mille chameaux, quinze cents tant bœufs qu'ânesses. »

Permettez que je vous arrête, pour vous montrer que vous grossissez encore ici la difficulté : car les Sabéens avaient emmené les bœufs et les ânesses; les Chaldéens n'enlevèrent que les chameaux; et pour les enlever ils se divisèrent en trois bandes afin de les envelopper, et firent main basse sur ceux qui les gardaient, afin d'emmener ce butin sans résistance. Vous allez vous-même convenir que ces expéditions se partagent entre les deux peuples; mais il ne fallait pas les confondre en parlant des seuls Chaldéens. D'ailleurs vous supposez gratuitement que ces Chaldéens durent passer à travers le pays des Chananéens. Ils n'eurent besoin que de côtoyer sans résistance les extrémités de l'Arabie-Déserte, qui les séparait de l'Idumée. Vous attaquez ensuite l'opinion de Bochart, qui, s'attachant au manuscrit alexandrin, place la terre de Hus en Syrie, pour la mettre plus à portée des incursions de ces peuples; nous n'y prenons aucun intérêt. Quoique les Chaldéens ne dussent pas être si puissants au temps de Moïse qu'au temps de Nabuchodonosor, rien n'empêche qu'ils ne fussent au moins aussi puissants que les Sabéens, dont ils imitaient les courses.

IV. *Quelle était la situation de la terre de Hus?*

Vous nous ramenez en troisième lieu à la terre de Hus. Vous nous répétez qu'elle est nécessairement dans l'Idumée, ou qu'elle en fait partie. Nous en convenons, ou plutôt, pour ne point favoriser une équivoque dont vous allez bientôt abuser, nous ne disons pas qu'elle soit dans l'Idumée; mais nous disons qu'elle fait partie de l'Idumée; car nous ne prétendons pas qu'il ait fallu, comme vous le dites, pénétrer dans les montagnes d'Edom pour enlever les chameaux de Job, ainsi que ses bœufs et ânesses, dans la terre de Hus

mais nous disons que la terre de Hus étant sur les confins de l'Idumée et de l'Arabie, on y venait par l'Arabie sans entrer dans l'Idumée. Vous continuez d'attaquer l'opinion de Bochart, et nous vous l'abandonnons.

V. *L'autorité du Talmud est-elle suffisante pour contredire l'appendix? Les Juifs, qui le rejettent, sont-ils plus croyables que les péres, qui le reçoivent?*

Vous voudriez que nous abandonnassions l'appendix : « Pièce apocryphe, dites-vous, dont l'auteur inconnu ne peut faire aucune autorité dans l'Eglise, et des son ouvrage n'est admis dans le corps d'un livre canonique. » Nous vous répondons que nous ne prétendons point lui donner une autorité divine, mais que vous ne pouvez lui refuser l'autorité comme à tous les auteurs anciens qui nous ont conservé les traditions de leur temps. « Il ne peut faire foi chez les historiens, dites-vous, puisqu'il n'est appuyé d'aucun auteur contemporain. » Mais est-il démenti par un auteur contemporain? Car il ne suffit pas de nier qu'il soit vrai, il faut prouver qu'il est faux. « Il n'est même pas appuyé, dites-vous, sur la tradition des Juifs, qui, au contraire, s'élèvent contre cet appendix, en déclarant formellement dans leur Talmud que Job vivait du temps de la captivité de Babylone. » Vous nous alléguiez cette autorité bien tard. Vous en avez sans doute si bien vous-mêmes senti le faible, que vous n'avez osé en parler plus tôt. Quoi, vous voulez que nous préférions la tradition des Juifs auteurs du Talmud, qui ont rejeté ce fragment, au témoignage de Philon et des péres grecs et latins qui l'ont reçu! Quoi, vous voulez que nous préférions la tradition des Juifs auteurs du Talmud, qui, quatre ou cinq cents ans après Jésus-Christ, ont imaginé de dire que Job vivait du temps de la captivité de Babylone, au témoignage de Philon et des péres grecs et latins, qui, sur le témoignage de cet ancien fragment, ont, dès les premiers siècles de l'Eglise, regardé Job comme contemporain d'Amram, père de Moïse!

« Il était libre, dites-vous, aux péres de l'Eglise grecque et latine de suivre l'appendix, qui fait vivre Job vers le temps de Moïse; mais on sent bien qu'ils n'ont voulu gêner personne, puisque cette opinion n'a rien de commun avec la foi. » Non, sans doute, il ne s'agit point ici de la foi; et il est permis de suivre telle route que vous voudrez; mais tout ce qui est permis n'est pas expédient. Vous sera-t-il fort avantageux de sortir de la grande route, au risque de vous égarer dans un sentier qui s'en écarte? Nous serait-il avantageux de vous y suivre?

« Job, dites-vous, n'est pas si ancien qu'on le pense, et son ouvrage n'est pas sorti de la plume de Moïse. » Vous joignez ici deux points qui sont indépendants l'un de l'autre. Nous n'examinons point ici si l'ouvrage de Job est sorti de la plume de Moïse; mais uniquement s'il est faux, comme vous le prétendez, que Job soit aussi ancien que Moïse.

VI. *Le témoignage d'Ézéchiel prouve-t-il que Job ait été contemporain de Daniel?*

« Pour se convaincre de ce que nous venons d'avancer, dites-vous, il ne faut que lire les textes hébreu, chaldéen, syriaque et arabe sur la délivrance de Job, et sa sortie de captivité; et l'on sentira aisément que le temps le plus convenable où cette captivité ait pu commencer, paraît évidemment marqué par l'époque des ravages de l'Idumée et de la terre de Hus, dont les rois et les princes ont été faits captifs par Nabuchodonosor II. » En lisant cela, nous pensions être arrivés à la preuve principale de cette captivité de Job au temps de Nabuchodonosor second; mais vous ne faites ici que nous la montrer en perspective, et avant de nous y amener, vous allez encore nous faire passer par un autre préliminaire.

« Quelle nécessité, dites-vous, de remonter jusque qu'au temps de Moïse pour y chercher Job? Quelle autorité nous y oblige? Et sur quel fondement appuierait-on cette opinion, d'autant moins plausible que l'Écriture garde sur Job, prince de Hus, le silence le plus profond jusqu'au temps où vivait Ézéchiel? » Vous dissimulez ici ce qui en est dit dans le livre de Tobie, qui vivait, comme vous le remarquez vous-mêmes, plus d'un siècle avant Ézéchiel. Vous vous réservez de traiter cette question à part, à la suite de votre dissertation; il faut donc aussi réserver jusque-là ce qu'on peut vous répondre sur ce point.

« Ézéchiel, dites-vous, parle de Job comme de son contemporain; puisque si Job eût été mort lorsqu'il l'a nommé dans les versets 14 et 20 de son chapitre xiv, il aurait placé son nom avant celui de Daniel, qui était encore jeune alors, et il aurait mis dans ces deux versets l'ordre suivant : *Et si fuerint tres viri isti in medio ejus, Non, Jon et DANIEL.* Il y a donc toute apparence que Job vivait du temps de Daniel, puisque Ézéchiel ne lui donne que le troisième rang dans l'un et dans l'autre de ces deux versets où Ézéchiel s'exprime ainsi : *Et si fuerint tres viri isti in medio ejus, Non, DANIEL et Jon.* Pensez-vous donc que le rang donné ici à Job n'ait pu être déterminé que par la seule considération du temps où il a vécu? Qui vous a dit que ce rang donné à Job ne soit point plutôt relatif à son origine? Daniel était du nombre des enfants de Jacob; Job du nombre des enfants d'Esau; Daniel était du peuple que Dieu s'était choisi; Job était du nombre des gentils par son origine, et par cette raison même n'était-il pas naturel qu'Ézéchiel mit Daniel avant Job? Mais du reste, quand nous ne pourrions pas montrer le motif qui a déterminé ainsi Ézéchiel à placer Job après Daniel, vous n'en êtes pas plus instruits que nous; pour justifier sur ce point votre prévention, il faudrait nous prouver qu'en effet Job était contemporain de Daniel; et voici qu'en effet vous prétendez justifier votre idée sur ces deux mots Daniel et Job. Ecoutez.

VII. *Le texte du chapitre xlii de Job, verset 10, parle-t-il de la captivité de Job? On ne trouve ce terme ni dans la version grecque ni dans la Vulgate.*

« On adoptera sans peine, dites-vous, cette réflexion, lorsqu'on fera attention que le texte hébreu, de même que les versions syriaque et arabe (vous oubliez le chaldéen), portent formellement au verset 10 du chapitre xlii, que LE SEIGNEUR RAMENA JOB DE CAPTIVITÉ. » Voici donc enfin votre grande preuve. Le texte même parle de la captivité de Job. Si celui-ci a été ramené de captivité, il avait donc été captif; comment et en quel temps, sinon lorsque le fameux Nabuchodonosor se rendit maître de l'Idumée et spécialement de la terre de Hus? Car voilà en peu de mots le précis de votre argument que vous allez développer fort longuement, en essayant de prévenir successivement toutes les objections que l'on peut vous faire, excepté une seule dont vous ne dites pas un mot, et qui cependant est peut-être la plus forte; c'est le silence du livre entier de Job sur le moment où la main des hommes aurait ainsi réduit Job en captivité. Mais ne préjugeons rien; continuons de suivre vos observations.

« Il est vrai, dites-vous, que le grec rend les mots hébreux *וּמִיָּדָיו שָׁבַח לַיהוָה*, par ceux-ci, *ἐκ τῆς Κιπρῆς ἠλάλησεν τὸν λόγον*, *Deus autem audivit Job.* » Dites plutôt franchement que le mot de captivité, qui vous est si essentiel, n'est pas dans le texte. Vous allez sans doute nous opposer les autres versions, qui toutes admettent ce mot; mais il s'agira du sens qu'on doit lui donner.

« Saint Jérôme, dites-vous, frappé de l'antiquité que l'on donnait de son temps au livre de Job, n'a pas cru devoir rendre ces termes hébreux par *convertit captivitatem Job*; mais ayant lu au verset 6 ce qui précédait : *Et ago penitentiam in favilla et cinere* : J'en fais pénitence dans la cendre et dans la poussière; il a cru qu'il fallait prendre *וּמִיָּדָיו* dans le sens de *conversionis* ou *penitentia*, comme s'il venait de *וּבָרַח*, qui veut dire *convertit*; quoiqu'il soit dérivé de *וּמִיָּדָיו*, *captivum adducit*. Cette traduction, qui n'est pas assez littérale, quoique édifiante, a laissé ignorer la captivité de Job à ceux qui ne peuvent consulter ni l'original ni les autres versions anciennes. » Saint Jérôme a donc traduit ce texte en ces termes : *Dominus quoque conversus est ad penitentiam Job*. Mais qui vous a dit que saint Jérôme traduit ainsi parce qu'il était frappé de l'antiquité que l'on donnait de son temps au livre de Job? Si cela était, il aurait donc regardé cette antiquité comme indépendante du fragment qui en donne l'idée; car il rejetait ce fragment comme n'étant pas dans l'hébreu. Mais un autre motif pouvait le détourner de marquer ici cette captivité que vous avez intérêt d'y trouver; c'est que le texte sacré n'ayant point dit expressément que Job eût été réduit en captivité, saint Jérôme a présumé que cette parole ne pouvait signifier que le Seigneur ramena Job de captivité.

VIII. *Que faut-il penser de l'interprétation des meilleurs commentateurs, et particulièrement de celle de Vatable? Quelle fut la captivité de Job?*

« Il est encore vrai, dites-vous, que cette opinion de l'antiquité du livre de Job, que nous croyons très-fausse, a tellement pris dans les esprits, qu'elle soit destinée de toute preuve fondée sur l'histoire, que nos meilleurs commentateurs sur l'original hébreu n'ont pas aperçu dans ces mots, *convertit captivitatem Job*, la captivité réelle de ce prince de Hus. » Ils n'y ont pas aperçu celle que vous croyez et voir, non-seulement parce qu'ils ont cru que Job vivait avant Moïse, mais surtout parce qu'ils n'ont vu dans ce livre aucun vestige de cette captivité réelle et sensible, telle que vous l'avez conçue.

« Le célèbre Vatable, dites-vous, y a été trompé, lorsqu'il a pris *captivitatem* pour la *captivité* dans laquelle SATAN tenait Job, par la perte de ses biens et de sa santé; pensée bien peu réfléchie, puisque ces sortes de malheurs sont souvent les moyens dont Dieu se sert pour nous tirer de la captivité du démon. Qui d'ailleurs a jamais vaincu Satan d'une manière plus triomphante que cet illustre habitant de la terre de Hus? » Quelle est ici la pensée la moins réfléchie? Est-ce bien celle de Vatable? Avez-vous donc oublié ce que vous avez vous-même lu et traduit au chapitre 1 de Job, verset 12 : Le Seigneur dit à Satan en parlant de Job : *Ecce universa quae habet in manu tuâ sunt*; et au chapitre II, verset 6 : *Ecce in manu tuâ est? Avez-vous oublié ce que vous avez lu sans doute au chapitre xxxiii de Jérémie, verset 4, où Sédécias se plaint de ce prophète, qui disait : *Sédécias tradetur in manus regis Babylonis*; et au chapitre xxxiv, verset 3, où Dieu ordonne à Jérémie de le répéter à ce prince : *In manu ejus traderis*; et au chapitre xxxvii, verset 16, où Jérémie le dit en face de ce prince : *In manus regis Babylonis traderis*. Voilà donc Job livré dans la main de Satan, comme Sédécias le fut dans la main de Nabuchodonosor. Voilà donc une captivité réelle de part et d'autre, l'une en la personne de Job sous la main de Satan, l'autre en la personne de Sédécias sous la main de Nabuchodonosor. Maintenant optez : ou dites avec la version grecque que le mot de captivité ne se trouve point dans le texte de Job et n'appartient point à ce texte; ou reconnoissez avec Vatable que si ce mot appartient véritablement au texte, il ne peut s'entendre que de la captivité à laquelle Job fut réduit lorsque Dieu livra ce prince au pouvoir de Satan : *Ecce in manu tuâ est*. Mais voyons ce que vous pouvez avoir encore à nous opposer.*

IX. *Que résulte-t-il des anciennes versions qui reconnoissent dans ce texte une captivité? Que faut-il penser de l'interprétation de Codex?*

« Les autres interprètes, dites-vous, n'ont pas mieux réussi que Vatable sur ce passage de Job, si l'on en excepte néanmoins les plus anciens; car le Chaldéen traduit : *Et certum Domini convertit captivitatem*

« *tem Job*; le syriaque: *Et Dominus revocavit captivos*; l'arabe: *Et Dominus revocavit captivitatem* ejus. Peut-on douter, d'après ces autorités, qu'il soit question dans cet endroit d'une CAPTIVITÉ réelle? Nous n'en doutons nullement; la question est de savoir de quelle captivité cela doit s'entendre; et nous soutenons que c'est bien celle que de Vatable a reconnue dans ce texte, parce que le livre de Job ne fait mention d'aucune autre.

« Nous prévoyons très-bien, dites-vous, qu'on peut nous demander s'il ne serait pas possible de donner à « aux mots *שבת ארץ*, convertit ou *revocavit captivitatem*; un autre sens, soit spirituel, soit moral, soit historique, dans le goût de celui que présente Codure, qui traduit ainsi ce texte: *Et Dominus asseruit Jobum ad adversis suis*; ET LE SEIGNEUR AFFRANCHIT JOB DE SES ADVERSITÉS. NOUS AVONS QU'IL Y A DU TOUR DANS CETTE TRADUCTION, et qu'elle se lie très-bien avec ce qui suit. Mais tel est le prestige de l'esprit, c'est que par un tour heureux il se jone de la lettre. Grotius a fait bien des dupes en ce genre. » Nous n'entreprendrons point ici de défendre Grotius; nous dirons que les expressions de Codure sont moins une traduction qu'une interprétation, mais interprétation qui, loin de se jouer de la lettre, est fondée sur la lettre même, parce que le livre de Job ne faisant mention d'aucune autre captivité de Job que de celle par laquelle il fut livré dans la main de Satan, qui le frappa de tant de maux, la captivité dont il s'agit ici ne peut s'entendre que de celle-là.

X. Comment la Vulgate traduit communément l'expression dont il s'agit. Pourquoi saint Jérôme l'a-t-il ici rendue dans un autre sens?

« Afin qu'on ne doute pas, dites-vous, que le caldéen, le syriaque et l'arabe n'aient fort bien traduit ces deux mots, il suffit d'examiner comment l'auteur de la Vulgate a rendu les vingt-six autres endroits où ce verbe et ce nom sont joints ensemble dans le texte hébreu. Vous marquez ici les citations de ces vingt-six endroits; nous avons pris soin de les examiner, et nous allons y revenir; mais pour le moment présent nous croyons pouvoir nous dispenser de vous suivre ici dans ce détail, parce que nous admettons la conséquence que vous en tirez en faveur des trois versions orientales. Oui, le mot hébreu *שבת ארץ* signifie captivité.

« Dans tous ces textes, dites-vous, excepté dans les chapitres xxx et xxxiii de Jérémie, où saint Jérôme s'est servi du terme de *conversionem* au lieu de celui de *captivitatem*, expression qui ne peut signifier autre chose dans ce passage que la CAPTIVITÉ, il a rendu partout *שבת ארץ* par *avertere, convertere, reducere, reverti facere captivitatem*. Vous auriez pu ajouter *et captivos*, et observer que la Vulgate des psaumes n'est pas de la main de saint Jérôme, ni prise de l'hébreu, mais du grec. Vous auriez pu excepter non-seulement les chapitres xxx et xxxiii de Jérémie, mais encore le texte des Lamentations et celui du cha-

pitre xvi d'Ézéchiel, comme vous l'avez vous-mêmes observé; vous auriez pu dire que saint Jérôme s'est servi non-seulement de *conversionem*, mais encore de *reversionem*; vous auriez pu dire que ces deux mots signifient également non pas la CAPTIVITÉ, mais le retour des captifs. Du reste, nous convenons que saint Jérôme, dans sa version des psaumes sur l'hébreu, a traduit dans le même sens que dans la Vulgate les textes dont il s'agit; nous convenons que dans la plupart de ces textes il a rendu par *captivitatem* le mot dont vous parlez.

« Pourquoi donc, dites-vous, ce saint docteur s'est-il écarté dans Job de sa manière ordinaire de traduire, si ce n'est parce qu'il était prévenu de cette ancienne et commune opinion qui fait vivre Job avant Moïse, ou du moins du temps de ce saint législateur, opinion dont certainement il ne nous est resté aucune preuve solide ni même apparente? Dès que vous rejetez la preuve que les anciens ont reçue, il n'est pas étonnant que vous n'en aperceviez plus. D'ailleurs puisque vous nous répétez ici que saint Jérôme était prévenu de cette opinion, souffrez que nous vous répétions que si cela était, celui-ci regardait donc cette opinion comme fondée sur une tradition indépendante de ce fragment, puisque lui-même rejetait ce fragment. Mais dites plutôt que cette opinion n'a nullement influé sur la traduction de saint Jérôme, et reconnaissez qu'il n'a traduit ainsi que parce que ne voyant dans aucun autre endroit de ce livre le mot de *captivité*, il a cru que Job ne pouvait être ramené d'une captivité qui n'avait point été nommément exprimée.

XI. Le texte hébreu signifie-t-il redoxit captivitatem Job, ou avertit captivitatem Job? Examen des textes où se trouvent de semblables expressions. Conséquence qui en résulte pour l'interprétation du texte de Job.

« Il est bien étonnant, dites-vous, que l'on ait fait jusqu'à présent si peu d'attention sur ces quatre mots si décisifs sur le sort du prince de Hus, ויבא, ויבא, ויבא, ויבא, que la grammaire oblige de traduire ainsi: *Tunc Aternus redoxit captivitatem Job*, c'est-à-dire *Job captivum*, et en français: *ALORS L'ÉTERNEL FIT REVENIR JOB DE SA CAPTIVITÉ*. La traduction que vous proposez ici n'est pas aussi certaine que vous le pensez. Nous convenons bien que le texte hébreu marque ici une captivité; mais nous ne convenons point que *captivitatem Job* puisse signifier *Job captivum*; et il ne vous serait peut-être pas facile de le prouver. Vous venez de convenir que l'expression dont il s'agit est rendue tantôt par *avertere captivitatem*, et *convertere* ou *reducere captivitatem*. Ce sont deux sens différents; on détourne la captivité en la faisant cesser; et on ramène la captivité en faisant revenir les captifs. Comme la distinction de ces deux sens paraît vous avoir échappé, reprenons les vingt-six textes que vous avez cités; vous verrez qu'il n'y en a pas un seul qui favorise votre traduction.

Psautre xiii, Hébr. xiv, verset 7, Vulg.: *Cum avertit Dominus captivitatem plebis suae*: Lorsque le Seigneur aura détourné (ou fait cesser) la captivité de son peuple. Saint Jérôme: *Quando reduxerit Dominus captivitatem populi sui*: Lorsque le Seigneur aura ramené (ou fait revenir) la captivité (c'est-à-dire les captifs) de son peuple. Dès ce premier pas vous voyez ici les deux sens dont cette phrase est susceptible. La même expression revient au psautre lvi, Hébr. lvi, verset 7, Vulg.: *Cum converterit Deus captivitatem plebis suae*. Saint Jérôme: *Cum reduxerit Deus captivitatem populi sui*: Lorsque Dieu aura fait revenir les captifs de son peuple. Les deux versions offrent ici le même sens.

Psautre lxxxiv, Hébr. lxxxv, § 2: *Avertisti captivitatem Jacob*: Vous avez fait cesser la captivité de Jacob. Saint Jérôme: *Reduxisti captivitatem Jacob*: Vous avez fait revenir les captifs de Jacob. Voilà encore les deux sens bien distingués.

Psautre cxxv, Hébr. cxxvi, § 1, Vulg.: *In convertendo* (saint Jérôme, *Cum converteret*), *Dominus captivitatem Sion*: Lorsque le Seigneur fit revenir les captifs de Sion. Et au verset 4: *Converte, Domine, captivitatem nostram*: Seigneur, faites revenir nos captifs. Vous-mêmes avez traduit ainsi au commencement de ce psautre: *Lorsque l'Éternel ramènera les captifs de Sion*. Nous vous supplions de bien observer ce que vous nous accordez ici, que dans le style des Hébreux la captivité de Sion signifie les captifs de Sion.

Deut. xxx, 5: *Reducet Dominus Deus tuus captivitatem tuam*: Le Seigneur votre Dieu fera revenir votre captivité, c'est-à-dire vos captifs. Vous verrez bientôt que la Vulgate même explique ainsi ce terme.

Jérém. xxix, 14: *Et reducam captivitatem vestram*: Et je ferai revenir vos captifs: *captivos vestros*, dit ici le père Houbigant.

Ibid. xxx, 5, Vulg.: *Et convertam conversionem populi mei Israel et Juda, ait Dominus, et convertam eos ad terram quam dedi patribus eorum*: Je procurerai le retour de mon peuple d'Israël et de Juda, dit le Seigneur, je les ferai revenir à la terre que j'ai donnée à leurs pères. Vous voyez que dans ce dernier membre, *convertam* signifie bien je ferai revenir; et que dans le premier, *convertam conversionem* doit conséquemment signifier: Je procurerai le retour. L'hébreu peut signifier plus littéralement: *Et reducam captivitatem populi mei...* et *redire faciam eos ad terram*, etc. Je ramènerai les captifs de mon peuple... je les ferai revenir à leur terre.

Au verset 18, Vulg.: *Eccē ego convertam conversionem tabernaculorum Jacob*: Voici que je vais procurer le retour, le rétablissement des tentes de Jacob. L'hébreu peut signifier plus littéralement: *Eccē ego reducam captivitatem tabernaculorum Jacob*: Voici que je vais faire revenir les captifs des tentes de Jacob: c'est-à-dire ceux qui avaient été enlevés des tentes de Jacob, et emmenés en captivité.

Jérémie, xxxi, 25: *Cum convertero captivitatem eorum*: Lorsque j'aurai fait revenir leurs cap-

tifs: *eorum captivos*, dit ici le père Houbigant. Ibid. xxxii, 44: *Convertam captivitatem eorum*: Je ferai revenir leurs captifs: *eorum captivos*, dit encore ici le père Houbigant.

Ibid. xxxii, 7, Vulg.: *Et convertam conversionem Juda et conversionem Jerusalem*: Je procurerai le retour de Juda et le retour de Jérusalem. L'hébreu peut signifier: *Et redire faciam captivitatem Juda et captivitatem Israel*: Je ferai revenir les captifs de Juda et les captifs d'Israël: *captivos Juda et captivos Israel*, dit le père Houbigant.

§ 11, Vulg.: *Reducam enim conversionem terrae sicut in principio*: Car je ramènerai le retour, je procurerai le rétablissement de cette terre dans son premier état. L'hébreu peut signifier: *Nam redire faciam captivitatem terrae sicut in principio*: Et je ferai revenir les captifs de cette terre à leur premier état: *Ego enim terram captivos, ut antea erant, instaurabo*, ainsi traduit le père Houbigant.

§ 26, Vulg.: *Reducam enim conversionem eorum*: Je procurerai leur retour. L'hébreu peut signifier: *Reducam enim captivitatem eorum*: Je ferai revenir leurs captifs: *eorum captivos*, dit le père Houbigant.

Ibid. xlix, 39: *Et convertam captivitatem Moab*: Je ferai revenir les captifs de Moab. Vous allez voir que la Vulgate même l'explique ainsi.

Ibid. xlviii, 47: *Reverti faciam captivos Elam, Hébr. captivitatem Elam*: Je ferai revenir les captifs d'Elam. Vous voyez que, selon la Vulgate, la captivité d'Elam signifie ici les captifs d'Elam: *CAPTIVOS ELAM*; c'est ce que vous nous laissez ignorer, et ce qui néanmoins est ici assez important, puisque cela sert à expliquer les autres phrases semblables.

Lament. ii, 14: *Nec aperiebant iniquitatem tuam, ut te ad poenitentiam provocarent*: Ils ne vous découvrirent point votre iniquité pour vous exciter à la pénitence. L'hébreu peut signifier, *ut avertent captivitatem tuam*: pour détourner votre captivité, soit en vous en préservant, soit en la faisant cesser. Vous convenez vous-mêmes que la phrase hébraïque peut ici signifier *détourner la captivité*; et le père Houbigant l'explique de même: *Ut avertent captivitatem tuam*.

Ezéchiel, xvi, 53, Vulg.: *Et convertam restitutionem conversionis Sodomorum cum filiabus suis, et conversionem Samariorum et filiarum ejus, et convertam reversionem tuam in medio eorum*: Je procurerai, en les rétablissant, le retour de Sodome avec ses filles, et le retour de Samarie avec ses filles; et je procurerai votre retour au milieu d'elles. L'hébreu peut signifier: *Et reducam captivitatem eorum, captivitatem Sodomae et filiarum ejus, et captivitatem Samariorum et filiarum eorum*: Je ferai revenir leurs captifs, les captifs de Sodome et de ses filles, et les captifs de Samarie et de ses filles, et les captifs de votre captivité au milieu d'elles. Le père Houbigant prend ici un sens fort différent; mais du moins il convient que c'est *captivos eorum, captivos Sodomae, captivos Samariorum, captivos tuos*. Ibid. xxxix, 14: *Et reducam captivitatem Aegypti*;

« Je ferai revenir les captifs de l'Égypte : » *captivos Ægyptios*, dit le père Houbigant.

Ibid., xxxix, 25 : *Nunc reducam captivitatem Jacob* : « Maintenant je ferai revenir les captifs de Jacob : » *captivos Jacob*, dit le père Houbigant.

Osée, vi, 11 : *Cum convertero captivitatem populi mei* : « Lorsque je ferai revenir les captifs de mon peuple. » L'hébreu peut signifier : « Lorsque je serai près de faire revenir les captifs de mon peuple. »

Joël, Hébr. iii, 6, Vulg. iii, 1 : *Cum convertero captivitatem Juda et Jerusalem* : « Lorsque je ferai revenir les captifs de Juda et de Jérusalem : » *captivos Juda et Jerusalem*, dit le père Houbigant.

Amos, ix, 14 : *Et convertiam captivitatem populi mei Israel* : « Je ferai revenir les captifs d'Israel mon peuple : » *captivos populi mei Israel*, dit le père Houbigant.

Sophonie, ii, 7 : *Visitabit eos Dominus Deus eorum, et avertet captivitatem eorum* : « Le Seigneur leur Dieu les visitera, et fera cesser leur captivité. » Observez ici que quand il s'agit de la captivité même, la phrase hébraïque signifie *avertere captivitatem*, faire cesser la captivité. Ceci est très-important, car cela va décider du sens que l'on doit donner au texte de Job. Le père Houbigant traduit : *Et reducet eorum captivos*; et vous voyez combien ces deux sens sont différents : *Avertere captivitatem*, faire cesser la captivité, et *reducere captivos*, remener les captifs.

Sophonie, iii, 20 : *Cum convertero captivitatem vestram coram oculis vestris* : « Lorsque j'aurai fait revenir vos captifs sous vos yeux. » L'hébreu pourrait signifier encore : *Cum avertero captivitatem vestram coram oculis vestris* ou *eorum*, comme lisait l'interprète syriaque : « Lorsque j'aurai fait cesser votre captivité sous leurs yeux. »

Voilà tous les textes que nous offre l'Écriture, et que vous nous avez cités. Revenons donc à celui du livre de Job. Si vous prétendez qu'il faut traduire : *Tunc Æternus reducit captivitatem Job*, cela signifiera : Alors l'Éternel fit revenir les captifs de Job, parce que, comme la captivité d'Élam, de Moab, de l'Égypte, de Samarie, de Sodôme, d'Israël, de Juda, de Sion et de Jérusalem, signifie les captifs d'Élam, de Moab, de l'Égypte, de Samarie, de Sodôme, d'Israël, de Juda, de Sion et de Jérusalem; ainsi la captivité de Job signifiera les captifs de Job. Si vous dites qu'il ne s'agit point ici des captifs de Job, mais de la captivité même, il faudra donc alors traduire : *Tunc Æternus avertit captivitatem Job* : Alors l'Éternel fit cesser la captivité de Job. C'est ce qui donne lieu au père Houbigant de traduire : *Et finem fecit Dominus captivitati Job*; et tout ce qui précède prouve que c'est bien le vrai sens de ce texte : *Le Seigneur fit cesser la captivité de Job*.

XII. La captivité de Job n'est autre que celle par laquelle il fut livré dans la main de Satan; elle est indépendante du temps où vivait Job.

« N'est-il donc pas certain, dites-vous, que dès que le Saint-Esprit déclare que Job a été délivré de captivité, comme le texte hébreu nous l'assure, il faut nécessairement qu'il ait été captif? » Oui, sans doute,

mais sous la main de qui? Le livre même de Job nous le dit expressément : Sous la main de Satan : *Fecit in manu tuâ est*. Le texte sacré, qui nous décrit tous les malheurs de Job, ne nous dit point qu'il ait été livré dans la main d'aucun prince; mais seulement dans la main de Satan : *Eccc in manu tuâ est*. Le texte sacré qui nous dit que les Sabéens enlevèrent les bœufs et les ânesses de Job, et que les Chaldéens enlevèrent ses chameaux, ne nous dit point que Job ait été ensuite lui-même enlevé par l'un ou par l'autre de ces peuples, mais seulement qu'il fut lui-même livré dans la main de Satan : *Eccc in manu tuâ est*. La seule captivité à laquelle Job ait été réduit est donc celle par laquelle il fut livré dans la main de Satan; c'est donc de celle-là que le texte sacré dit qu'il fut délivré : *Et avertit Dominus captivitatem Job*.

En vain après cela cherchez-vous quel est le prince, quel est le monarque qui a pu réduire Job en captivité; en vain prétendez-vous montrer que ce ne peut être que Nabuchodonosor; en vain, pour y mieux réussir, essayez-vous de nous prouver qu'il n'a fallu rien moins que l'armée puissante de Nabuchodonosor pour enlever mille bœufs et trois mille chameaux; en vain entreprenez-vous de nous persuader que Job dut être l'un de ces rois de la terre de Hus à qui Jérémie dut présenter le calice de la colère du Seigneur. Tout cela n'est fondé que sur la fautive idée que vous avez conçue de la captivité de Job; et tout cela tombe de soi-même dès que par le texte même nous vous prouvons que la captivité dont il a été délivré n'est autre que celle à laquelle il avait été livré sous la main de Satan. Vous transportez Job du temps de Moïse au temps de Nabuchodonosor, c'est-à-dire que du quinzième siècle avant Jésus-Christ vous l'amenez au sixième, et vous voulez que toutes ces régions fussent aussi peuplées au temps de Job qu'elles pouvaient l'être au temps de Nabuchodonosor, neuf cents ans après Moïse. Vous voulez que la terre de Hus fut dans le centre des montagnes de l'Idumée, tandis qu'elle pouvait être sur les confins de l'Idumée et de l'Arabie, comme le dit expressément le fragment que vous rejetez. Ainsi vous grossissez sans fondement la difficulté de l'enlèvement des troupeaux de Job, puisqu'il ne s'agissait que de venir par les déserts de l'Arabie enlever des troupeaux qui se trouvaient sur les frontières de l'Idumée, et les emmener par les mêmes déserts, dans un temps où l'Idumée pouvait très-bien être beaucoup moins peuplée et moins peuplée qu'elle ne le fut lorsque Nabuchodonosor vint la soumettre. La captivité de Job n'ayant été que sous la puissance de Satan, qui reçut le pouvoir de le frapper, n'est plus attachée au règne d'aucun prince contemporain; elle est entièrement indépendante du temps où vivait Job. Ainsi comme rien n'oblige de croire, sous la seule autorité des auteurs du Talmud, que Job vivait au temps de la captivité de Babylone, rien aussi n'empêche de croire avec les *pères grecs et latins* et avec Philon, beaucoup plus anciens que les auteurs du Talmud, que Job vivait au temps de Moïse, ou même avant celui-ci, c'est-

à-dire au temps d'Amran, père de Moïse, étant comme lui le sixième depuis Abraham, ainsi que le porte la leçon arabe du fragment qui est passé du syriaque dans le grec.

XIII. Quel est le sens du texte du livre de Tobie où il est parlé de Job?

En vain donc après cela vous efforcez-vous de détourner le sens naturel de ce texte du livre de Tobie où il est parlé de Job, au chapitre 2 dans la Vulgate verset 12 : *Hanc autem tentationem idem permisit Dominus evenire, ut posteris daretur exemplum patientiæ ejus sicut et sancti Job*. Et au verset 15 : *Nam sicut beato Job insultabant reges, ita isti parentes et cognati ejus irridebant vitam ejus*. Vous supposez que Job vivait sous Nabuchodonosor, et vous demandez pourquoi il se trouve nommé dans le livre de Tobie, qui vivait sous Salmanassar, c'est-à-dire plus d'un siècle auparavant. Mais dès que votre supposition tombe, notre question n'a plus lieu. Remettez Job au temps de Moïse, et il ne sera plus étonnant qu'il soit parlé de lui dans le livre de Tobie.

« Ce passage, dites-vous, ne serait point une objection s'il était pris dans le sens qu'on peut lui donner, sans faire aucune violence au texte. » Mais en disant cela vous nous annoncez vous-mêmes que vous allez faire violence au texte, car il ne s'agit pas du sens qu'on peut lui donner, mais de celui qu'on doit lui donner, et qu'on lui donne en effet.

« Nous croyons, dites-vous, ces passages susceptibles de la version suivante : § 12 : *Deus permit que cette épreuve lui arrivât, afin que sa patience servit d'exemple à la postérité comme celle du saint homme Job*. § 15 : *Car ainsi que des rois ont insulté le bienheureux Job, de même les parents de Tobie se raillaient de sa conduite*. On doit aisément s'apercevoir, dites-vous, que ce texte ne décide point si Job a existé avant Tobie, ou si Tobie a vécu avant Job, et que ce passage, écrit par quelqu'un qui a vécu certainement après Job, n'impose point l'absolue nécessité de croire que Job ait existé avant Tobie. » Mais il ne s'agit point de savoir si ces passages sont susceptibles de ce sens; il s'agit de voir si c'est là le sens qu'on leur donne naturellement. Il est visible que cette phrase, *sicut beato Job insultabant reges*, vous gêne, puisqu'au lieu de traduire naturellement, *ainsi que des rois insultaient, vous préférez dire, ainsi que des rois ont insulté*; vous craignez apparemment qu'on ne place ces rois dans un temps antérieur à celui de Tobie, au lieu que vous voulez qu'on les mette seulement dans un temps antérieur à celui de l'écrivain qui parlait ainsi. Mais cette crainte vous trahit; elle prouve que vous sentez que le sens naturel du texte vous est contraire; elle prouve que de votre aveu le sens naturel du texte conduit à croire que Job vivait avant Tobie; et rien n'oblige de l'entendre, puisque rien n'oblige de croire que Job soit postérieur à Tobie.

XIV. Quelle est l'origine de ce texte du livre de Tobie, où il est fait mention de Job?

En vain après cela vous efforcez-vous de rendre

même suspecte l'origine de ce texte, en observant qu'il ne se trouve ni dans le grec, ni dans le syriaque, ni dans les deux versions chaldéennes qui sont dans la Polyglotte de Londres; et qu'il ne peut pas même s'y trouver, puisque dans ces quatre textes, c'est Tobie qui raconte lui-même son histoire dans les deux premiers chapitres. Vous allez même plus loin encore : Vous croyez, dites-vous, que les versets 12, 13, 14, 15 du second chapitre de la Vulgate, qui contiennent l'éloge de ce saint homme, ont été mis en marge après cette histoire écrite; et que cette comparaison entre Tobie et Job, ayant paru très-édifiante, aura été insérée dans le texte de la Vulgate dès les premiers siècles de l'Église, dans le temps où l'on croyait que Job était avant Moïse, ou tout au moins son contemporain, sans autre fondement que la ressemblance du nom de Jobab. » Ce n'est pas assez, vous oubliez ce mot *dicens* qui termine le verset 15, et qui attire après soi les versets 16, 17, 18. Dites donc hardiment que voilà, selon vous, sept versets ajoutés au chapitre 2 de Tobie par une main étrangère.

Mais vous oubliez peut-être encore que la Vulgate dans les premiers siècles de l'Église était une traduction latine faite sur le grec où cela ne se trouve pas. Vous oubliez peut-être que la Vulgate que nous avons, et où cela se trouve, nous vient de saint Jérôme, qui avait fait cette traduction d'après un exemplaire chaldéen; faudra-t-il dire que dès ces premiers temps cela avait été ajouté dans le chaldéen même? Le seul intérêt de votre cause vous porte à vouloir écarter un texte dont le sens naturel vous gêne. Mais sans avoir besoin d'examiner d'où il est venu dans la Vulgate, nous le recevons tel qu'il est et dans son sens naturel, parce qu'il ne nous offre rien qui paraisse contraire à la vérité de l'histoire.

XV. Job est-il différent de ce Jobab dont il est parlé dans la Genèse?

Vous revenez encore à contester que Job puisse être le même que Jobab. « On n'a point fait attention, dites-vous, que la Genèse déclare que Jobab était roi de l'Idumée, et ne dans Bosra, capitale de ce royaume; au lieu que le livre de Job nous apprend que ce modèle de patience était de la terre de Hus, contrée à l'orient de Bosra. Il est étonnant, ajoutez-vous, que cette différence n'ait pas été saisie par tout homme qui a quelque connaissance réfléchie de l'Écriture-Sainte. » Mais cette différence est-elle aussi grande que vous le supposez? Jobab était roi de l'Idumée, et Job était de la terre de Hus; mais dès que la terre de Hus faisait partie de l'Idumée, comme vous en convenez, est-il impossible qu'un prince de la terre de Hus fut roi de l'Idumée? Il n'y a rien là d'incompatible; et nous osons même présumer que ce n'est point en cela que vous faites consister la différence dont vous parlez. Elle consiste donc principalement, selon vous, en ce que Jobab était né dans Bosra, capitale de l'Idumée, au lieu que Job était de la terre de Hus, contrée à l'orient de Bosra. Mais êtes-vous

bien sûr que *Jobab* fut né dans *Bosra*? Ou avez-vous vu cela? Vous avez cru le voir apparemment dans ces mots de la Genèse, xxxvi, 33 : *Jobab filius Zare de Bosra*, répétés au 1^{er} livre des Paralipomènes, 1, 44 : *Jobab filius Zare de Bosra*. Mais premièrement quand il serait vrai que *Bosra* serait ici le nom de la capitale de l'Idumée, il s'ensuivrait seulement que *Zaré* serait originaire de cette ville, et non pas que *Jobab* y fut né. Secondement, vous ne devez pas ignorer que *Bosra* est ici nommé dans le grec de ces deux textes, *Bosorria*; et que selon le grec de cet *appendix* qui vous déplaît tant, c'était le nom de l'épouse de *Zaré*, mère de *Jobab* : *Sa mère était Bosorria*. Il vous a plu de traduire en ces termes : *Sa mère était de Bosorria*, sans dire pourquoi. Vous avez apparemment suivi en cela la leçon de l'arabe; et quand nous la recevrons, il s'ensuivrait encore que l'auteur de cet *appendix* n'aurait point copié le texte de la Genèse, qui ne dit point cela; il s'ensuivrait qu'il devait être instruit d'ailleurs. Troisièmement, comme cette leçon de l'arabe ne pourrait s'accorder avec celle de la Genèse, quoique de part et d'autre il s'agisse de *Jobab*, il y a lieu de présumer qu'il s'est glissé la quelque faute dans l'arabe; et que la vraie leçon est celle du grec : *Sa mère était Bosorria*; car ces mots de la Genèse : *Filius Zare de Bosra*, ou, selon le grec, de *Bosorria*, pourraient bien signifier que *Jobab* fut fils de *Zaré* par *Bosorria*, son épouse; ce qui concilie les deux textes. C'est ainsi que dans la généalogie de Jésus-Christ on lit : *Salmon autem genuit Booz de Bahab* : *Booz autem genuit Obed ex Ruth* ou de *Ruth*, car dans le grec c'est la même expression pour les deux. Et ceci même prouve que l'auteur de l'*appendix* n'a point ici copié la Genèse, qui ne s'exprime pas dans les mêmes termes; mais il l'explique en nous apprenant que le nom de *Bosorria*, que l'on prend pour le nom de la patrie de *Jobab*, était le nom de sa mère; qu'ainsi ce nom, loin d'empêcher que *Jobab* ne puisse être le même que *Job*, sert, au contraire, à prouver que c'est le même, puisque l'un et l'autre se trouvent être fils de *Zaré* par *Bosorria*, son épouse.

XVI. Que peut-on penser de cette maison de *Job* que l'on montrait dans la *Batanée*?

Vous allez enfin jusqu'à prétendre nous montrer le lieu où *Job* fut conduit pour y résider en captivité. « Une tradition, dites-vous, que saint Jérôme n'a pas dédaigné de nous conserver, mérite considération. » Vous pouvez dire *Eusèbe* et saint Jérôme, car c'est en traduisant *Eusèbe* que saint Jérôme en parle. « Voici ce que ce saint docteur rapporte dans son traité de *Locis Hebraicis*, à la lettre C, article premier : *Carnaim-Astaroth vicus est grandis in angulo Batanaeae, et appellatur Carneae, trans flumen Jordanis; traduntque ibi fuisse domum Job.* « *Carnaim-Astaroth* est un gros bourg dans un angle de la *Batanée*; il est au delà du Jourdain et s'appelle *Carneae*. Les gens du pays ont une tradition qui leur apprend que la mai-

son de *Job* avoit été dans cet endroit. » Il vous

plait de paraphraser ainsi ces cinq mots : *Traduntque ibi fuisse domum Job*, qui signifient simplement : *On a dit que là fut la maison de Job*; et *Eusèbe* disait encore plus simplement : « On y montre comme par tradition la maison de *Job* : *Ibi tanquam ex traditione ostendunt domum*. Vous voyez qu'*Eusèbe* et saint Jérôme ne témoignent pas y donner grande confiance. Mais vous allez y joindre une autre autorité.

« *Procope* de *Gazze*, dites-vous, éclaircit cet endroit. « Lisez-en le passage à la page 650 du second volume de la *Palestine illustrée*, d'*Adrien Belan*. Vous y verrez que le séjour de *Job* était la ville de *Saba*, non au-dessus ou plus loin que *Bethanie*, mais au-dessus et plus haut que la *Batanée*; correction appuyée sur l'autorité d'*Eusèbe* dans son *Onomasticon*, et sur celle de saint Jérôme dans son catalogue de *Locis Hebraicis*. Voilà donc un séjour de *Job* indiqué dans le fond de la *Batanée*, pays situé à l'orient de la partie du Jourdain qui coule du lac *Séméron* dans celui de *Génésareth*. » Vous pouvez ajouter, pour nous le faire mieux connaître, que c'est le pays de *Basan*, dont il est si souvent parlé dans l'Écriture. Ce pendant, ajoutez-vous, *Saba* n'est sûrement pas la patrie de *Job*, puisqu'il était de la terre de *Hus*, et dépendante de l'*Idumée*.... *Job* ne peut donc qu'avoir fait un séjour passager dans la *Batanée*; et c'est ce séjour que nous pensons être celui de sa captivité. » Malheureusement il est prouvé par le texte de *Job* que cette captivité n'est autre que celle par laquelle il fut livré dans la main de *Satan*, qui le frappa de plaies, mais qui ne le transporta point de la terre de *Hus* dans la *Batanée*. Dès-lors cette prétendue tradition ne peut être fondée que sur quelque équivoque semblable à celles qui font que les uns placent son tombeau en Arménie, et d'autres à Constantinople, parce que deux hommes également appelés *Job* ont été enterrés, l'un en Arménie, et l'autre à Constantinople. De même quelque autre *Job* aura demeuré à *Saba* dans la *Batanée*, et l'on aura dit ensuite que c'était la maison du saint homme *Job* dont il est parlé dans l'Écriture. Quoi qu'il en soit de l'origine de cette tradition, elle ne suffit pas pour prouver une transmigration dont le texte sacré ne dit pas un mot.

XVII. Conclusion de cette Dissertation. En quel temps vivait *Job*? Quel est l'objet de son livre?

Il n'y a donc aucune preuve de prétendue captivité de *Job* sous la main de *Nabuchodonosor*. Rien n'oblige donc de placer *Job* au temps de ce prince; rien n'oblige donc d'abandonner cet *appendix* qui se trouve à la fin du livre, et qui pour n'être pas divin, n'en est pas moins le monument d'une tradition qui concourt avec le témoignage même de l'Écriture pour placer *Job* au temps d'*Amram*, père de *Moïse*, comme étant le même que *Jobab* qui descendait d'*Esau*, et qui était ainsi qu'*Amram* le sixième depuis *Abraham*, dans le même sens qu'*Hénoch* était le septième depuis *Adam*, c'est-à-dire, en y comprenant la souche de laquelle ils étaient issus.

Quant au rapport que l'on a cru trouver entre les malheurs de *Job* et ceux d'*Israël* captif à *Babylone*, ils paraissent n'avoir d'autre fondement qu'en ce que, selon la remarque de saint Grégoire et des autres saints docteurs, les maux dont *Job* fut frappé par *Satan*, et ceux qu'éprouva *Israël* captif à *Babylone*, représentent également les maux dont l'Église même de Jésus-Christ se trouve affligée dans le monde par la malice du démon ou par les passions des hommes, et dont elle ne sera pleinement délivrée que dans l'é-

ternité bienheureuse. Mais deux objets qui sont le symbole d'un troisième, ne sont pas pour cela le symbole l'un de l'autre. Ainsi cette poésie magnifique véritablement renfermée dans le livre de *Job*, n'exprime point les plaintes de l'Église d'*Israël* captive à *Babylone*; mais sous l'image des gemissements de *Job* sur ses propres maux elle exprime les gemissements de l'Église de Jésus-Christ affligée au milieu de ce monde, dont *Babylone* est l'image.

(RONDET.)

JOANNIS ERNESTI MULLERI DE TERRA JOBI AD JOB I, VERS. I, Dissertatio.

Prooemium.

Quantum cum laude ac gloria, quovis ævo, viri, in omni scientiarum genere versatissimi, circa historiam Jobi, viri illius perfecti ac justi, Deumque timentis, et à malo semper recedentis, enucleandam sese occupaverint; profundam eorum, nec vulgarem, doctrinam insipientes non injuriâ ingeminando dicimus: Benedictus tu, Deus noster, totius mundi Domine, qui benignus es, et benignitatem exerces, qui Israellem decore coronasti (1), id est, das sapientiam timentibus te. In duodecim antem potissimum questionibus enodandis laudabilis horum opera vertitur, quas præ cæteris eruditissimus Chemnitius in dissertatione theologicâ de Personâ et Libro Jobi (2) persequitur, quæ persona et stirps ipsius fuerit, inquirendo, quæ ejus patria et parentes, tradendo, quæ morum qualitates, disquirendo, quæ uxor et liberi, recensendo, quam crucem sustinuerit, explicando, quæ libro insit veritas canonica, vindicando, quisque verus hujus auctor perhibeatur, asserendo, et quæ denique styli majestas ac difficultas, nec non compendiosissima distinctio, et tutissima interpretandi ratio, fusè satis proponendo. Inter has veratissimas questiones prima rectissima de ipsius Jobi personâ ac stirpe movetur; quis enim Jobus fuerit, et unde oriundus, admodum controversum est; quare et rabbi Meir, multa Thalmudicorum scriptorum lectione celebris doctor, in suo ad primum libri Jobi caput commentario ita disserit: « De viri hoc perfecto (Jobo) inter doctorem prin-

cipales pugnantibus admodum circumferuntur sententiae; eorum aliqui dicunt, Jobum reverè existisse, alii verò id negant, sed parabolam esse credunt, siquidem in tractatu. Baba Batra, cap. 1, fol. 45, col. 4, legimus: Considerat aliquis è concilio rabbinorum confirmaturus verba Rab. Samuelis, filii Nachmani, sedensque dicebat: Jobus non fuit, neque creatus existit unquam, sed parabola loco fuit. Verum nos melius edocti cum pissimis Ecclesiae nostrae Patribus sapere malumus, et asserere palam, Jobum inter cetera ætatis, licet non admodum exactè definienda, viventes numerandum esse, quam sententiam et rabbinorum non pauci quovis tempore suffragiis suis comitantur, ita eorum modo laudatus statim subjicit: Verum omnes reliqui sapientes Israelis militanti contra hoc (quod nullus scilicet unquam Jobus fuerit) et confirmant ejus existentiam. Id quod dexterimè in suo etiam ad hoc caput commentario Aben Esra ita exequitur: Jobus unus fuit è posteris Nachoris, fratris Abrahami, et quod mihi verius videtur, eum fuisse arbitror è Filiis Esavi, et hanc sententiam confirmat Scriptura, dicens quod fuerit in terra Uz, quemadmodum et Jeremias trahit: Gaude et latrare, è filia Edom, è que habitas in terra Uz, etc. Nec congruit, si quis diceret, quod nullus unquam vixerit Jobus in mundo, siquidem Ezechiel docet: Etiamsi essent hi tres viri in eâ, Noach, Daniel et Jobus, ipsi cum justitiam suam creperent se ipsos, dictam Domini Jehova. Si verò opponens excipere vellet, forsitan alius quispiam fuit Jobus, cujus meminuit Propheta, huc idem regerere licet de Daniele et Noacho, et nem! quæso, alio in loco scriptum legitur: Si instaret Moses et Samuel coram me, nimè esset animus meus erga populum istum, et alium quidem Samuelem filium Abihud invenimus in sacris litteris; sed non alium Jobum. Præter

(1) Utuntur hæc nominis divini celebratione Judæi, si inter epulas solito generosius vinum, vel suavior infundatur potus; et ille præsertim, qui primus degustat, hujuscemodi præparatissimas consecrare debet, teste Buxtorff. in Synag. Judaic. c. 7.

(2) Habita est hæc anno 1665, respondente M. Bartholdo Mullero, qui alias ejus se auctorem esse testatur.